

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2016

**INSTALLATION DE STOCKAGE EN COUCHE GÉOLOGIQUE DES DÉCHETS
RADIOACTIFS - (N° 3894)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 21

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Coronado, Mme Dufлот,
M. Mamère, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 15 :

« La création du centre est autorisée par la loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le prévoyait la loi du juillet 2006, il apparaît indispensable que le Parlement soit saisi sur une question aussi fondamentale qui met l'avenir de la planète en jeu pour des centaines de milliers d'années. Le Parlement a trop souvent été écarté des décisions sur les questions touchant au nucléaire, l'écarté une nouvelle fois serait un mauvais coup porté au parlement et à la démocratie.